



MAIRIE DE SAINT MARTIN LA SAUVETE

3 rue de l'Eglise

42260 SAINT MARTIN LA SAUVETE

Tél : 04 77 62 21 46

Site : <https://saintmartinlasauvete.fr> et Panneapocket

Email : mairie@saintmartinlasauvete.fr

**ACCORDS-CADRE
POUR LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON DE
CARBURANTS**

REGLEMENT DE CONSULTATION

Date et heure limites de réception des offres :

11 AVRIL 2023 à 12h00

Article premier : Objet et étendue de la consultation

1.1 Objet de la consultation

La présente consultation concerne la FOURNITURE DE CARBURANT (gazole, sans plomb 95 , sans plomb 98 et E10) pour la station-service 24h/24h de la commune de Saint Martin la Sauveté (LOIRE 42).

Lieu d'exécution : Station-service communale, 125 impasses la conche 42260 Saint Martin la Sauveté

1.2 Etendue de la consultation

Le présent marché est soumis aux dispositions de l'article 14 et des articles 15 à 17 du Décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 relatif aux marchés publics en application de l'Ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018. Cette consultation sera passée en application des articles 78 à 80 du décret, relatifs aux marchés à bons de commande. Elle est soumise au cahier des clauses administratives générales Fournitures courantes et services (CCAG-FCS) en vigueur (arrêté du 30 mars 2021).

Il s'agit d'un accord cadre sans minimum, ni maximum conclu avec plusieurs titulaires (sous réserve d'un nombre suffisant d'offres). Les marchés subséquents issus du présent accord seront attribués dans les conditions définies au Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP).

A titre indicatif et d'une manière globale, les valeurs des prestations souhaitées par le pouvoir adjudicateur sont évaluées à +/-310 000 litres de carburants/an.

La consultation porte sur les prestations désignées ci-après : Fourniture de carburants (Gazole, sans plomb 95, sans plomb 98 et E10).

Les produits à livrer et les caractéristiques du point de livraison sont les suivantes :

GAZOLE

Adresse de livraison Station-service communale 24h/24h: 125 impasses de la conche 42260 SAINT MARTIN LA SAUVETE

Consommation annuelle prévisionnelle indicative : 226.000 litres

Volume moyen des livraisons : 12.000 litres

Volume de stockage : 20.000 litres

Nombre de cuves : 1

Accès véhicule : tous gabarits

Stationnement : aire de service

Livraison par gravité : oui

Longueur indicative du flexible : 3m

Horaires de livraison : 8h00-12h00 et 13h30-17h00

Jours de livraison : lundi au vendredi

SANS PLOMB 95

Adresse de livraison : Station-service communale 24h/24h, 125 impasses de la conche 42260 SAINT MARTIN LA SAUVETE

Consommation annuelle prévisionnelle indicative : 45 000 litres

Volume moyen des livraisons : 2 000 litres
Volume de stockage : 15 000 litres
Nombre de cuves : 1
Accès véhicule : tous gabarits
Stationnement : aire de service
Livraison par gravité : oui
Longueur indicative du flexible : 3m
Horaires de livraison : 8h00-12h00 et 13h30-17h00
Jours de livraison : lundi au vendredi

SANS PLOMB 98

Adresse de livraison : Station-service communale 24h/24h, 125 impasses de la conche 42260
SAINT MARTIN LA SAUVETE
Consommation annuelle prévisionnelle indicative : 19 000 litres
Volume moyen des livraisons : 2 000 litres
Volume de stockage : 15 000 litres
Nombre de cuves : 1
Accès véhicule : tous gabarits
Stationnement : aire de service
Livraison par gravité : oui
Longueur indicative du flexible : 3m
Horaires de livraison : 8h00-12h00 et 13h30-17h00
Jours de livraison : lundi au vendredi

E 10

Adresse de livraison : Station-service communale 24h/24h, 125 impasses de la conche 42260
SAINT MARTIN LA SAUVETE
Consommation annuelle prévisionnelle indicative : 20 000 litres
Volume moyen des livraisons : 2 000 litres
Volume de stockage : 10 000 litres
Nombre de cuves : 1
Accès véhicule : tous gabarits
Stationnement : aire de service
Livraison par gravité : oui
Longueur indicative du flexible : 3m
Horaires de livraison : 8h00-12h00 et 13h30-17h00
Jours de livraison : lundi au vendredi

NOTA 1 : Pour rappel, les quantités sont données à titre indicatif et n'engagent pas la Commune de Saint Martin la Sauveté

NOTA 2 : La station-service communale est dotée d'une cuve de 20 m³ de gazole, d'une cuve de 15 m³ de Sans Plomb 95, d'une cuve de 15 m³ pour le Sans plomb 98 et une cuve de 10 m³ pour le E10.

NOTA 3 : D'une manière générale, les livraisons seront groupées et seront en principe supérieures à 12 m³ pour le gazole et 2 m³ pour 2 des 3 produits restant une fois sur deux le SP 95, SP 98 et E10

1.3 Décomposition de la consultation

La présente prestation de fournitures n'est pas allotie et constitue un marché unique.

1.4 Conditions de participation des concurrents

En cas de groupement, la forme souhaitée par le pouvoir adjudicateur est un groupement conjoint avec adjudicataire solidaire. Si le groupement attributaire de l'accord-cadre est d'une forme différente, il pourra se voir contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait du pouvoir adjudicateur tel qu'il est indiqué ci-dessus.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois :

- en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ;
- en qualité de membres de plusieurs groupements.

1.5 Nomenclature communautaire

La ou les classifications principales et complémentaires conformes au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) sont :

Classification principale :

09000000-3 Produits pétroliers, combustibles électricité et autres sources d'énergie

Classifications

complémentaires 09132100-4

Essence SP

09134000-7 Gazole

Article 2- Conditions de la consultation

2.1 Durée de l'accord-cadre

La durée de l'accord-cadre est fixée au CCAP de la présente consultation.

2.2 Variantes et Options

Aucune variante, ni option n'est autorisée.

2.3 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.4 Modalités de financement et mode de règlement des marchés subséquents

Les prestations seront financées selon les modalités suivantes : Section de fonctionnement, et sur les fonds propres du pouvoir adjudicateur. Les modalités de règlement sont celles issues de la comptabilité publique. Les sommes due(s) au (x) titulaires du marché, seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

2.5 Conditions particulières d'exécution

Cette consultation ne comporte aucune des conditions particulières d'exécution visées par l'article 18 de l'ordonnance. Aucune prestation n'est réservée au profit d'entreprises ou d'établissements visés par les articles 36 et 37 de l'ordonnance et les articles 14 et 17 du décret.

Article 3 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation contient les pièces suivantes :

Le règlement de la consultation (R.C),
L'acte d'engagement (A.E),
Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP),
Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP),

Sur demande écrite au pouvoir adjudicateur, le dossier de consultation des entreprises est remis gratuitement à chaque candidat. Il est également disponible sur la plate-forme de dématérialisation [du département de la Loire e-service appels d'offres](#)

Article 4 - Présentation des candidatures et des offres

Les offres des concurrents sont entièrement rédigées en langue française et exprimées en Euro (€). Si les offres des concurrents sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

Chaque candidat aura à produire, à l'appui de sa candidature, un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées par lui

A) les pièces Administratives

– Copie du ou des jugements prononcés si le candidat est en redressement judiciaire ;
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles 45 et 47 à 50 de l'ordonnance et à l'article 51 du décret ;
Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée à l'article L 5212-1 à 9 du Code du travail ;
Lettre de candidature — formulaire modèle DC1 (*disponible sur le site www.economie.gouv.fr*) ;
Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement — formulaire DC2 (*disponible sur le site www.economie.gouv.fr*) ;
Attestations d'assurances pour les risques professionnels.

B) Les renseignements permettant d'évaluer les capacités professionnelles, techniques et financières du candidat

– Présentation de l'entreprise ;
Extrait de l'inscription au Registre du commerce et des sociétés ou carte d'identification justifiant de l'inscription au Répertoire des métiers ;
Documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée pour engager le candidat ;
– Déclaration indiquent les effectifs du candidat et l'importance du personnel d'encadrement
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures objet du contrat, réalisées au cours des 3 derniers exercices disponibles ;
Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de contrats de même nature ;
Certificats de qualifications professionnelles ;
L'entreprise veillera également à préciser la démarche Assurance Qualité dans laquelle elle est engagée.

NOTA : avant de procéder à l'examen des candidatures, si l'on constate que des pièces visées ci-dessus sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai de 2 jours. Les autres candidats qui ont la possibilité de compléter leur candidature en seront informés dans le même délai.

C) Un projet d'accord-cadre comprenant :

- L'acte d'engagement (AE) et ses éventuelles annexes : à compléter par les représentants qualifiés des entreprises ayant vocation à être titulaire du contrat ;
- Le présent règlement de consultation (RC) à accepter sans aucune modification, daté et signé ;
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) cahier ci-joint à accepter sans aucune modification daté et signé ;
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP), cahier ci-joint à accepter sans aucune modification daté et signé ;
- Les fiches techniques correspondants aux produits et prestations proposés par le candidat et fiches de données sécurité.

La signature de l'offre (acte d'engagement) est possible mais pas obligatoire. Seul le candidat informé que son offre est retenue est tenu de la signer. Afin d'éviter tout retard dans la notification, ainsi que toute démarche supplémentaire, les candidats sont invités à signer leur offre avant de la déposer. A défaut, ils sont informés que le seul dépôt de l'offre vaut engagement de leur part à signer ultérieurement le marché qui sera attribué. Tout défaut de signature ou réticence expose l'auteur de l'offre à une action en responsabilité.

Le cas échéant, un formulaire de demande d'ouverture de compte chez le prestataire pourra être fourni dès ce stade de la procédure.

Le dossier sera transmis au moyen d'un pli constitué d'une enveloppe unique contenant les pièces de la candidature (points A et B) et les pièces de l'offre (point C).

Article 5 -Sélection des candidatures et jugement des offres

5.1 Sélection des candidatures :

Les candidatures conformes et recevables seront examinées à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer

- Leur situation juridique,
- Leurs garanties et capacités professionnelles, techniques et financières.

5.2 Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues à l'article 59 du décret et donnera lieu à un classement des offres.

L'appréciation de l'offre la plus économiquement la plus avantageuse s'opère en fonction des critères pondérés suivants :

- prix des prestations : 80%
- Modalités et délai de livraison : 20%

CRITERE PRIX

Les prix sont demandés aux candidats par téléphone, courriel 5 jours avant la commission d'appel d'offres. Ils répondront par courriel ou courrier au plus tard 4 jours après (avant 17 h) en indiquant leur barème appliqué le jour où ils ont été interrogés sur le prix. Sous réserve d'indication différente le moment venu, la commande fictive se composera des éléments suivants : Gazole : 12 m³ ; Sans Plomb 95 : 2 m³, sans plomb 98 : 2 m³

Modalités et délais de livraison : le candidat présentera la méthodologie d'intervention retenue pour les livraisons et devra s'engager par écrit à communiquer au pouvoir adjudicateur ses tarifs sur simple demande écrite et lui répondre par courriel ou fax pour une livraison au plus tard dans un délai de 3 jours (72 heures).

L'attention des concurrents est attirée sur le fait que toute offre incomplète sera immédiatement écartée. L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent, si cela n'a pas déjà été fait, les certificats et attestations.

Dans tous les cas le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

Les offres d'un montant supérieur à l'estimation, correspondant aux crédits budgétaires alloués, seront déclarées inacceptables.

Le calcul de la note s'effectuera selon la formule suivante :

Note = Prix le plus bas / Prix du candidat étudié

CRITERE VALEUR TECHNIQUE

La valeur technique est jugée sur la base du mémoire justificatif du candidat.

La note maximum pour ce critère sera 20/20. Chaque item fera l'objet d'une évaluation de 0 à 2 majorée d'un coefficient multiplicateur selon le tableau suivant :

- 1) Organisation, moyens humains et matériels mis en œuvre pour la bonne exécution du marché : coefficient 3, note /6 ;
- 2) Qualité et liste détaillée des références pour des prestations similaires datant de moins de 3 ans : coefficient 3, note /6 ;
- 3) Fiche technique, qualité et performance des produits proposés : coefficient 4, note /8.

Les notes obtenues pour les deux critères seront pondérées par le coefficient attribué à chacun des critères.

Article 6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

6.1 Transmission sous support papier

Les candidats transmettent leur offre sous pli cacheté, constitué d'une enveloppe unique, portant les mentions :

**OFFRE POUR :
FOURNITURE DE CARBURANTS
ACCORD CADRE
NE PAS OUVRIR**

Ce pli devra être remis contre récépissé au siège du pouvoir adjudicateur, ou s'il est envoyé par la poste par pli recommandé avec avis de réception postal, parvenir à destination avant la date et l'heure limite de réception des offres indiqués sur la page de garde du présent document et ce à l'adresse suivante :

Mairie

3 rue de l'Église
42260 SAINT MARTIN LA SAUVETE

Les plis qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites précitées ainsi que remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus ; ils seront renvoyés à leurs auteurs.

6.2 Transmission électronique

Plateforme de dématérialisation : [du département de la Loire e-service appels d'offres](#)

Article 7-Renseignements complémentaires

7.1 Demande de renseignements

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats pourront déposer leur demande sur la plateforme du département.

La réponse sera déposée sur le site et ainsi transmise à toutes les entreprises ayant retiré le dossier, avant la date limite de réception des offres.

7.2 Documents complémentaires

Les documents complémentaires au cahier des charges sont communiqués aux concurrents dans les 6 jours qui suivent la réception de leur demande.

Article 8 - Différends -Litiges

En cas de litige, la juridiction seule compétente est le Tribunal Administratif de Lyon (Rhône).

Renseignements sur les recours : Greffe du Tribunal Administratif de Lyon.

A _____, le

Le candidat
« Lu et accepté »